

LE PROGRAMME DE COMPENSATION DE GAZ À EFFET DE
SERRE CARBONE BORÉAL ATTESTE PAR LA PRÉSENTE QUE:



Évaluations Écohabitation

A COMPENSÉ 3.7 TONNE(S) D'ÉQUIVALENT CO₂
ÉMISE(S) EN L'AN 2017 PAR :

Transport terrestre 2017

LA COMPENSATION EST RÉALISÉE
PAR L'ATTRIBUTION DE 52 ARBRES DE LA PLANTATION 2014
(nombre d'arbres *Préventif pour le climat™*)
DU PROJET DE RECHERCHE CARBONE BORÉAL

N^o de registre: 01616

Date : 19/03/18

Claude Villeneuve
Professeur titulaire
Directeur de la Chaire en éco-conseil
Université du Québec à Chicoutimi